



Ifm interim non versée sous prétexte d'abandon de poste

Par **Dinanasplit**, le **29/11/2010** à **11:12**

Bonjour,

J'ai récemment été victime d'une agence intérim.

J'avais initialement un contrat de travail sur une durée de deux mois. Aout et septembre 2010. L'employeur a voulu prolonger ce dernier d'un mois. Étant enceinte et confrontée a des complications, plutôt que de procéder par un arrêt maladie j'ai simplement refuser la prolongation du contrat. Je ne l'ai bien entendu pas signé.

Suite à cela le mois suivant attendant le versement des IFM, rien ne vint. Je les contacte alors, leur expliquant la situation. Ils me disent qu'ils considèrent cet acte comme un abandon de poste et de ce fait aucune indemnités ne me sont dues.

Ils m'ont fait allusion au faite qu'ils m'avaient déclarer en maladie pour les deux premières semaines d'octobre alors qu'aucun contrat n'a été signé pour cette periode !!!!!

Suis-je en droit d'entamer une procédure à leur encontre?

Merci d'avance pour vos réponses car à l'heure actuelle cette situation handicape énormément et m'a déjà causé de gros frais bancaires suite au rejet de prélèvements...

A bientôt

Nathalie

Par **pepelle**, le **30/11/2010** à **18:40**

Vous avez refusé un renouvellement de contrat, c'est bien ça ?

Si oui, vous êtes en droit de réclamer en effet votre prime de précarité.

Si aucun renouvellement de signé, ils ne pouvaient vous mettre en maladie les deux

premières semaines d'octobre !

Faite une lettre de mise en demeure de vous verser cette prime sous huitaine sinon vous menacez de saisie le CPH.